

COMMUNIQUE de la DIRECTION des IMPOTS
La chronique hebdomadaire de la TVA : J-27

La chronique de la semaine concerne les **grands supermarchés**, futurs assujettis à la TVA, qui vont devoir collecter le nouvel impôt dès le 1^{er} janvier 2009.

Six magasins sont concernés (la liste de tous les assujettis va être diffusée dans les prochains jours) :

- **NAPOLEON**
- **NOUGAPRIX**
- **CASINO (ex SEMIRAMIS)**
- **AL GAMIL**
- **CASH CENTER**
- **LA « 5^{ème} »**

Les caisses enregistreuses de ces enseignes vont devoir délivrer des **tickets de caisse mentionnant le montant de la TVA** au taux de 7 % appliqué à tous les biens et marchandises vendus, à l'exception des produits alimentaires également exonérés de TIC, à savoir riz en brisures, farine de froment, lait en poudre, sucre de canne et huile de palme.

Les autres produits exonérés de TVA susceptibles d'être vendus par les supermarchés sont : le pétrole lampant, les livres scolaires et les journaux.

A la fin de chaque journée, la comptabilité de ces magasins devra enregistrer la TVA collectée par une écriture du type indiqué ci-dessous :

<i>Journal de ventes</i>			
28/01/2009			
53	caisse	588 500	
4457		TVA collectée sur ventes	38 500
707		Ventes de marchandises	550 000
Caisse journée du 28 janvier 2009			

A la fin de chaque mois, ils devront déposer la déclaration de TVA à l'hôtel des impôts et s'acquitter du montant net de la TVA due ; la comptabilisation de la déclaration mensuelle est la suivante, **étant précisé qu'elle correspond à toutes les opérations du mois** :

<i>Journal des opérations diverses</i>			
16/02/2009			
4457	TVA collectée	770000	
445621	TVA récupérable sur achats locaux		370000
4455	TVA nette à décaisser		400000
Déclaration TVA de janvier 2009			
16/02/2009			
4455	TVA à décaisser	3 500	
512	Banque		3 500
Paiement TVA de janvier 2009			

La déclaration TVA des opérations de janvier déposée le 16 février se présente comme suit :

I. CHIFFRE D'AFFAIRES ET TVA COLLECTÉE

	Montants			Montants
Ventes Hors Taxes de Biens	11000000	7	Chiffre d'Affaires Exportation	
Prestations de services HT		8	Chiffre d'Affaires exonéré	
Livraisons à soi-même		9	Ventes /PS en franchise	
Chiffre d'Affaires imposable (lignes 2 à 4)	11000000	10	Chiffre d'Affaires total (lignes 5+ 7 à 9)	11000000
TVA Collectée (ligne 5 x 7 %)	770000			

II. TVA DEDUCTIBLE

III. TVA Nette

	Montants			Montants
sur investissements importés			Régularisations	
sur investissements achetés locaux		17	- TVA Déductible complémentaire	
sur achats importés	370000	18	- TVA à reverser	
sur achats et charges locaux		19	TVA Nette Due (6 + 18 - 16 - 17)	400000
Report de Crédit (ligne 22 mois précédent)		20	Crédit de TVA (16 + 17 - 6 - 18)	
Total TVA déductible (lignes 11 à 15)	370000	21	Remboursement de Crédit demandé	
		22	Crédit reportable (20-21)	

Adressez vos questions ou faites part de vos difficultés à l'une des deux adresses internet suivantes : Impots-directs@intnet.dj ou hotel.impots@gmail.com

LE GUIDE DE LA TVA PEUT VOUS ETRE ADRESSE PAR INTERNET ; VOUS POUVEZ AUSSI VENIR LE RECUPERER A L'HOTEL DES IMPOTS.

Futurs assujettis : une dernière session de formation à la TVA va être organisée, inscrivez-vous à la chambre de commerce en appelant le 35 85 75 ou 35 10 70 ou ccd@intnet.dj